ANNEXE

Annexe à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 Palus de Saint-Loubes et d'Izon - FR7200682

(zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site

<u>1 - Liste des habitats naturels justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié</u>

3150		Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de <i>l'Hydrocharition</i>
6430		Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
91E0	*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae</i>)
91F0		Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmenion minoris</i>)

<u>2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de</u> l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

Amphibiens

Aucune espèce mentionnée

<u>Invertébrés</u>

1041	Cordulie à corps fin	Oxygastra curtisii
1060	Cuivré des marais	Lycaena dispar
1083	Lucane cerf-volant	Lucanus cervus
1088	Grand Capricorne	Cerambyx cerdo

Mammifères

1355	Loutre d'Europe	Lutra lutra
------	-----------------	-------------

1356 * Vison d'Europe Mustela lutreola

<u>Plantes</u>

1607 * Angélique à fruits variables Angelica heterocarpa

Poissons

Aucune espèce mentionnée

Reptiles

1220 Cistude d'Europe

Emys orbicularis

Fait le

Le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, Pour le ministre et par délégation : Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

T. VATIN